

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, CHARTIER Emilie, COUSSOLLE Béatrice, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, KNAFF Barbara, PUJOL Marlène, TAULET Jacques,

Procurations : Mme FALIU Annie à M. CAZENOBE Christian, M. MAZIERES Nicolas à M. BORDG Gilles, Mme PELEJA Oriane à Mme ALBERT Jeannine, M. SALVADOR Julien à Mme COUSSOLLE Béatrice

Absent : M. PRUJA Jacques

Secrétaire de séance : Mme CHARTIER Emilie a été élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 21 octobre 2019, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 - DECISION 24/2019 :

Afin de pouvoir restituer le trop perçu de taxe d'aménagement suite à l'annulation d'un permis de construire par la SARL PML CONSTRUCTION POUCHOT LERMANS (facture LANG 19 2900007205 transmise par la DDFIP de l'Hérault), la décision modificative budgétaire suivante a été décidée :

AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES	
CHAPITRE 10 compte 10223	+ 1 430.00 €	CHAPITRE 020 Dépenses imprévues d'investissement	- 1 430.00 €
TOTAL	+ 1 430.00 €	TOTAL	- 1 430.00 €

2 - DECISION 25/2019 :

Dans le cadre de la consultation engagée le 10 octobre 2019 pour la renégociation des contrats d'assurances de la commune à compter du 1^{er} janvier 2020, le marché a été attribué aux compagnies d'assurances suivantes :

N°	LOT	Cie ASSURANCES	MONTANT T.T.C
1	Dommmages aux biens et annexes	SMACL	3 658.61 € / an (garantie sans franchise)
2	Assurance des responsabilités et défense recours	SMACL	0.3052 % de la masse salariale brute + 414.86 € / an pour la protection juridique de la collectivité + 176.10 € / an pour l'option maître d'ouvrage
3	Flotte automobile et accessoires	SMACL	2 303.85 € / an (Garantie sans franchise + options)
4	Protection juridique et défense pénale	SMACL	106.28 € (Protection juridique agents et anciens agents + protection juridique des élus et délégués)
5	Risques statutaires	AXA ASSURANCES (courtier : GRAS SAVOYE)	7.80 % de la masse salariale brute (Charges patronales et indemnités accessoires exclues)

M. BORDG Gilles et Mme TOURNIER Christine rejoignent l'assemblée et participent au vote des décisions suivantes.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 55/2019 : CREATION D'UNE LIAISON ENTRE LA RD 612 ET LA RD 37 – DEMANDE D'EXTENSION DU PERIMETRE D'ETUDE DU PROJET DE RESTRUCTURATION FONCIERE

A la suite de la réunion du 16 octobre 2019 de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Trouillas créée dans le cadre de la future réalisation d'une liaison entre la RD 612 et la RD 37, le Conseil Municipal,

- décide de valider la proposition formulée par les membres de la Commission, à savoir l'extension du projet de restructuration foncière au-delà du périmètre d'étude présenté lors de la réunion du 16 octobre 2019 et évalué à près de 40 fois l'emprise de l'ouvrage routier, soit environ 200 hectares,
- propose, à cet effet, un projet de périmètre étendu couvrant l'ensemble des espaces naturels et agricoles de la commune de Trouillas pour la réalisation de l'étude d'aménagement préalable,
- décide de solliciter l'avis du Département afin qu'il se prononce sur l'opportunité de l'extension projetée en vue d'une opération d'aménagement foncier sur le territoire de la commune.

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 56/2019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs de la commune :

- en créant un poste d'adjoint administratif afin de nommer dans un emploi statutaire un agent du secrétariat de mairie aujourd'hui en contrat à durée déterminée,
- en supprimant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe qui n'a pas été pourvu suite à la mutation dans une autre collectivité, sur sa demande, de l'agent qui pouvait prétendre à ce grade,
- en créant un poste d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe afin de permettre à un agent titulaire d'avancer de grade.

Voté à l'unanimité

3 – DELIBERATION 57/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHES PAR DES EVENEMENTS CLIMATIQUES ET GEOLOGIQUES

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la « *la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques et géologiques* » afin de financer les travaux de reprise du mur de clôture du cimetière communal en partie effondré à cause de la chute d'un arbre lors des intempéries des 22 et 23 octobre derniers.

Le plan de financement est fixé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant H.T.	Objet	Montant H.T.
Travaux de reprise du mur de clôture	2 250.00 €	Dotation de solidarité (80 %)	1 800.00 €
		Fonds propres (20 %)	450.00 €
TOTAL	2 250.00 €	TOTAL	2 250.00 €

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 58/2019 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 3

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 20/2019 en date du 11 mars 2019 par laquelle le conseil municipal s'est porté acquéreur de la maison d'habitation sise 1 Rue Pavée, cadastrée section B, n° 475, en vue de sa démolition. L'acte de cession est, à ce jour, en cours de préparation.

Il indique ensuite qu'il a été informé du projet de vente de la maison mitoyenne sise au 17 Avenue Canterrane, cadastrée section B, n° 479. La propriétaire est favorable à une cession à la commune au prix de 52 000 €. Monsieur le Maire précise que cette acquisition permettrait à la commune d'envisager la démolition des deux bâtisses et de disposer ainsi d'une emprise foncière plus importante dans le centre ancien pour envisager notamment la réalisation de places de stationnement supplémentaires ou d'une aire publique pour containers collectifs.

Le conseil municipal donnant son accord de principe sur cette acquisition, la décision modificative budgétaire suivante est adoptée afin de prévoir les crédits nécessaires au projet :

DIMINUTION DE CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES	
CHAPITRE 21 compte 2128 (autres agencements et aménagement de terrains)	- 60 000.00 €	CHAPITRE 21 compte 2138 (autres constructions)	+ 60 000.00 €
TOTAL	- 60 000.00 €	TOTAL	+ 60 000.00 €

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 59/2019 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 4

Le Conseil Municipal décide de la décision budgétaire suivante, ajoutant :

- en recettes d'investissement deux subventions d'investissement attribuées en cours d'exercice pour les travaux d'extension du groupe scolaire,
- en dépenses d'investissement des crédits supplémentaires pour la réalisation de travaux.

AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES		AUGMENTATION DE CREDITS RECETTES	
CHAPITRE 23 Immobilisations en cours		CHAPITRE 13 subventions d'investissement	
2313 - opération 045 (cimetière)	+ 5 000.00 €	compte 1321 Etat et établissements nationaux	+ 33 061.00 €
2313 - opération 051 (voirie et réseaux)	+ 6 000.00 €	Compte 1323 Départements	+ 29 700.00 €
2313 - opération 058 (bâtiments communaux)	+ 30 000.00 €		
2313 - opération 067 (groupe scolaire)	+ 5 000.00 €		
2313 - opération 072 (travaux démolition)	+ 16 761.00 €		
TOTAL	+ 62 761.00 €	TOTAL	+ 62 761.00 €

6 - DELIBERATION 59/2019 : AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 avant le vote du Budget Primitif 2020 dans la limite des crédits autorisés et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
20 – immobilisations incorporelles	39 100.00 €	9 775.00 €
21 – immobilisations corporelles	374 000.00 €	93 500.00 €
23 – immobilisations en cours	779 476.63 €	194 869.16 €
TOTAL	1 192 576.63 €	298 144.16 €

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 60/2019 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal approuve le bilan de l'année 2019 relatif aux acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire communal en 2019 par la Commune :

Acquisitions		Cessions	
Objet	Superficie et montant	Objet	Superficie et montant
Maison d'habitation partiellement démolie Rue Pavée	Superficie : 65 m ² Prix cession : 30 000.00 €	Immeuble bâti Traverse de Thuir	Superficie : 68 m ² Prix cession : 40 000.00 €
		Immeuble bâti Place de la Poste	Superficie : 160 m ² Prix cession : 100 000.00 €
		Immeuble bâti Avenue Canterrane	Superficie : 12 m ² Prix cession : 4 000.00 €
		Terrain nu Rue des Vignes	Superficie : 319 m ² Prix cession : 6 390.00 €

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

VISITE DE MONSIEUR JEAN-MARC BASSAGET, SOUS PREFET DE CERET

Après une première rencontre avec les maires des Aspres à Thuir, M. Jean-Marc BASSAGET, Sous-Préfet nouvellement nommé sur l'arrondissement de Céret, est venu sur la commune le 12 décembre dernier, sur invitation de Monsieur le Maire. Il a visité les principales réalisations du mandat et qui ont bénéficié de subventions de l'Etat :

- le groupe scolaire dont il a apprécié l'esthétique et le caractère fonctionnel,
- le centre médical,
- l'église pour laquelle une demande de subvention sera à nouveau présentée pour les travaux de rénovation réalisés ces derniers mois.

Les projets en cours ont été évoqués avec la visite notamment :

- du site de la cave coopérative qui devrait trouver une nouvelle affectation dans le cadre de la révision du PLU,
- de l'espace boisé du Mas Deu qui devrait accueillir prochainement le parc animalier « Les Aigles de Valmy ».

Monsieur le Sous-Préfet s'est également rendu au Domaine Canterrane, les serres photovoltaïques faisant l'objet d'une attention particulière de la part des services de l'Etat.

La rencontre s'est terminée par une réunion en Mairie pour évoquer les diverses problématiques en cours, notamment le problème de la ressource en eau dans le secteur des Aspres qui compromet les possibilités de développement de l'urbanisation.

Au cours de cette rencontre, Monsieur le Sous-Préfet a souligné la bonne santé financière de la commune.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE CHRISTIAN, ADJOINT

Monsieur CAZENOBE Christian fait le point sur les travaux qui ont été engagés dernièrement :

- le chantier des travaux de mise en esthétique des réseaux sur la Traverse de Thuir a démarré,
- la totalité des travaux de rénovation de l'église sont aujourd'hui achevés,
- L'aire de stationnement du Tonkin sera totalement achevée avec l'installation des mâts d'éclairage public qui seront posés dès réception, le délai de livraison étant long.

2 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADJOINTE

- Vie scolaire

1 – Demande de financement exceptionnel

Dans le cadre d'un projet d'école, une visite de la Cité des Sciences de Toulouse est prévue au second trimestre pour les élèves des classes CP, CE1 et CE2. Les coopératives scolaires pourront prendre en charge les animations pédagogiques mais pas le transport évalué à 1 315 € (aller-retour d'un bus à impériale).

Lors du dernier conseil d'école du 8 novembre dernier, l'équipe éducative a présenté le projet et sollicité à ce titre un financement exceptionnel de la Mairie.

Mme ALBERT Jeannine demande à l'assemblée de se prononcer. Compte tenu de son caractère exceptionnel, la demande est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – Restauration scolaire

Les délégués des parents d'élèves ont émis le souhait d'une rencontre avec les responsables de l'UDSIS. Avec l'accord de la Communauté de Communes compétente en la matière, contact a été pris avec l'organisme qui propose une visite du site de la cuisine centrale de Millas. Au cours de cette visite, les parents pourront assister à toute la chaîne de préparation des plats et rester pour la dégustation du repas du jour. Plusieurs dates seront proposées aux délégués de parents d'élèves demandeurs.

Lors des derniers conseils municipaux, avait été soulevé le manque d'appréciation des repas servis à la cantine par certains enfants.

Il avait été convenu d'évaluer plus précisément ces ressentis, en demandant au personnel communal de faire des relevés des retours d'assiettes. Le premier bilan montre que les enfants apprécient les aliments courants (pâtes, riz, semoule) et moins les compositions plus originales (salade avocats surimi, flan de courgettes...). Les élèves de maternelle mangent très peu de viande tandis que les élèves de l'école élémentaire apprécient les viandes en sauce.

De façon générale, les quantités prévues sont toujours trop importantes.

Au cours du mois de janvier, l'évaluation se poursuivra en interrogeant individuellement les enfants.

- Centre de loisirs

Les services de la Communauté de Communes des Aspres ont dressé un bilan des centres de loisirs montrant à nouveau que le site de Trouillas est très apprécié, avec une forte fréquentation.

- SIOCCAT

(Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues catalane et occitane)

Lors du dernier conseil syndical, il a été évoqué une possible modification des statuts du syndicat. En effet, à l'heure actuelle, chaque commune adhérente dispose d'un délégué rendant difficile l'atteinte du quorum lors des conseils syndicaux. Il serait envisagé de nommer un ou plusieurs représentants par secteur, les secteurs étant définis selon le périmètre des intercommunalités existantes et en fonction du nombre d'habitants représentés.

Mme ALBERT Jeannine informe ensuite que le syndicat va recruter prochainement un agent chargé des tâches administratives et comptables.

Les conseillers syndicaux ont été informés de la récente création de l'Office Public de la Langue Catalane présidée par Mme Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie. Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Département, assure la vice-présidence. Les locaux actuels, situés au sein de l'Université de Perpignan, sont exigus et un déménagement est projeté.

Enfin, il a été rappelé que le SIOCCCAT finance, à hauteur de 400 €, la fourniture de plaques de rues en catalan pour les communes adhérentes. Mme ALBERT Jeannine propose de prévoir dans un premier temps les plaques des avenues de Trouillas.

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU Henri, ADJOINT

M. GALANGAU Henri informe qu'il a reçu en Mairie, avec Mme ALBERT Jeannine, les membres du bureau de l'association FESTI LOISIRS pour faire un bilan de l'année écoulée et évoquer les projets futurs.

L'association souhaite programmer en 2020 plusieurs manifestations : carnaval le 5 avril, fête du Rosaire en mai avec repas concert le samedi soir et sardanes le dimanche après-midi, participation à la fête médiévale de juin, forum des associations début septembre, fête de la bière le 19 septembre, animations Halloween avec soirée pour les adolescents, fête de la Saint Assisclle et Sainte Victoire avec spectacle le dimanche après-midi, réveillon du 31 décembre.

Compte tenu des échéances électorales, les élus n'ont pas souhaité s'engager sur les projets pour lesquels une aide financière communale était sollicitée. Toutefois, les salles ont été réservées aux dates souhaitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.